



## L'apprentissage dans l'artisanat : la fin d'un modèle gagnant ?

Depuis sa création, le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat n'a cessé de défendre un modèle d'apprentissage fondé sur la proximité, l'excellence technique, l'accompagnement des jeunes et la vitalité économique des territoires.

Chaque année plus de 110 000 apprentis sont en formation dans nos CFA, dont 90 % préparent un diplôme de niveau Bac ou infra-Bac. Ce sont les formations qui selon toutes les études et tous les rapports récents sur le sujet, ont l'impact le plus important sur l'accès des jeunes à l'emploi et sur le développement d'une économie de proximité. L'apprentissage a toujours été, reste et doit rester l'ADN de l'artisanat.

Aujourd'hui, en dépit de nos alertes répétées, notre capacité à former les artisans de demain est gravement menacée : à la baisse des financements vient s'ajouter, pour la première fois depuis 2013, une baisse des effectifs de l'ordre de 6 %.

Rembobinons !

Nous avons adhéré à l'esprit et participé à l'élaboration de la loi de 2018, qui visait à transformer en profondeur la gouvernance, l'organisation et l'image de l'apprentissage, et à en favoriser l'accès à tous les jeunes, dans tous les secteurs d'activité. La stratégie de l'Etat s'est avérée payante sur le plan quantitatif : très rapidement les effectifs ont été multipliés par deux, presque par trois, en particulier pour les formations de niveau supérieur, particulièrement bien servies en termes de financement.

Mais dès 2022, nous alertions le Gouvernement sur la nécessité d'un pilotage stratégique, au risque d'une régulation inéluctable du financement, sans prise en compte de la qualité et de l'équilibre entre les niveaux de formation. Cet équilibre étant rompu par l'irruption massive de nouveaux opérateurs à la recherche de marges et d'établissements bénéficiant déjà de financements publics.

Ces signaux d'alerte – documentés et relayés auprès des ministres successifs – n'ont jamais donné lieu aux mesures correctrices indispensables.

Les décisions de révision à la baisse des niveaux de prise en charge (NPEC) se sont succédées : en 2022 et en 2023, prenant tous leurs effets à partir du mois de septembre 2025. Le réseau des CMA n'a cessé d'en démontrer les effets destructeurs : une baisse de -8% en moyenne des moyens affectés au fonctionnement des formations, qui occasionnera une perte de ressources de l'ordre de 30 M€ pour l'année 2025, et un résultat d'exploitation au-dessous de zéro.

Nous sommes très loin de la promesse faites en 2018 par certains cabinets ministériels, de CFA qui pourraient disposer de marges leur permettant de faire face aux investissements, puisque les investissements les plus coûteux n'étaient pas intégrés

dans le périmètre du niveau de prise en charge fixé par l'Etat après consultation des branches professionnelles.

La conséquence logique était connue et annoncée : la fermeture progressive de sections de formation, en particulier : des sections à faibles effectifs mais essentielles à l'économie territoriale ; des formations aux métiers en tension pourtant identifiés comme prioritaires ; des sections implantées dans les zones rurales et périurbaines, où nous sommes souvent le seul acteur de formation professionnelle ; des formations nécessitant des plateaux techniques souvent coûteux, impossibles à maintenir avec des financements amputés ; des formations enfin qui débouchent sur des insertions professionnelles réussies, notamment pour des jeunes qui ont connu des difficultés dans leur parcours scolaire.

Dès 2024, plusieurs CMA ont dû fermer ou « geler » des sections faute de pouvoir couvrir leurs coûts. La tendance s'est élargie en 2025 et sera critique en 2026.

Aujourd'hui, la baisse des effectifs nous fait craindre une spirale catastrophique pour la formation des apprentis et à terme, pour l'ensemble du secteur de l'artisanat.

Les causes sont multiples, d'une décrue que nous n'avions plus connue depuis 2013 et cet été funeste où un ministre avait cru bon de mettre à l'épreuve la résilience des entreprises en supprimant l'ensemble des aides au recrutement d'apprentis ...

Il y a, certes, la baisse de la démographie, le manque de visibilité des entreprises dans le contexte politique et économique que nous connaissons, le retour de l'incertitude sur les aides et le financement des formations, la concurrence de plus en plus vive, ...

Il n'en reste pas moins que la fermeture de sections entraîne la baisse d'effectifs, qui elle-même risque de conduire à la fermeture de nouvelles sections, en dépit des outils et méthodes déployés pour accompagner et former au plus près des besoins.

Parfois soupçonnés de jouer les Cassandre, nos prévisions se sont malheureusement révélées exactes. Aussi nous en appelons à la responsabilité du Gouvernement. Nous demandons la mise en œuvre immédiate d'un pilotage stratégique du financement de l'apprentissage, intégrant besoins économiques, coûts réels, et impératifs en matière d'éducation et d'insertion professionnelle. Nous demandons également une révision des NPEC permettant de couvrir les coûts de formation, prioritairement pour les formations de niveaux Bac et infra-Bac.

L'apprentissage est la première voie d'accès aux métiers de l'artisanat. Chaque section fermée, chaque apprenti perdu, chaque maître d'apprentissage découragé, représente un affaiblissement durable de notre tissu économique et social.

Nous voici, à nouveau, prévenus.